

Besoins de logement dans les régions métropolitaines - 1991 Peuples autochtones du Canada

Introduction

En 1991, environ 70 p. 100 de la population autochtone du Canada vivait à l'extérieur des réserves, principalement en régions urbaines. Dans ce numéro, on examine les conditions de logement des ménages autochtones qui résident dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada et on les compare aux conditions de logement des ménages non autochtones. Un ménage autochtone est un ménage ayant à sa tête une personne d'origine autochtone.

L'évaluation des besoins de logement

Tous les renseignements sur les conditions et les besoins de logement dans les RMR sont tirés du recensement de 1991. Ce dernier fournit les données nécessaires pour calculer les besoins impérieux de logement et un échantillonnage assez grand pour assurer la fiabilité des données relatives aux RMR du Canada.

On évalue les conditions de logement pour déterminer les ménages dont le logement ne répond pas aux normes d'abordabilité, de qualité et de taille. On considère comme ayant des besoins impérieux les ménages dont le logement ne satisfait pas à au moins une norme et dont le revenu n'est pas suffisant pour louer un logement répondant aux normes.

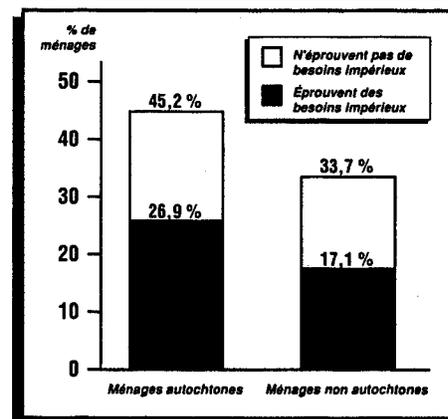
On a seulement indiqué les conditions de logement des ménages autochtones et non autochtones qui habitent des maisons privées. Les données ne sont pas disponibles pour les personnes autochtones ou non autochtones qui, au moment du recensement, habitaient des logements collectifs, tels que des maisons de chambres, ou étaient sans-abri.

Résultats

Aperçu

Aujourd'hui, près de 60 p. 100 des ménages autochtones qui vivent hors des réserves habitent dans des régions métropolitaines. En comparaison, 66 p. 100 des ménages non autochtones habitent ces régions. De plus, même si leurs conditions de logement se sont améliorées, ces ménages autochtones sont encore un tiers plus susceptibles que les ménages non autochtones de vivre dans un logement ne répondant pas aux normes. De plus, il est beaucoup plus probable, comparativement aux ménages non autochtones, que

Figure 1 : Pourcentage de ménages dont le logement ne répond pas aux normes - ménages éprouvant des besoins impérieux de logement indiqués, Canada métropolitain, 1991 - ménages autochtones par rapport aux ménages non autochtones



This publication is also available under the title *Housing Need in Metropolitan Areas, 1991—Canada's Aboriginal Peoples*

Figure 2 : Pourcentage de ménages autochtones et non autochtones dont le logement ne répond pas aux normes, ménages éprouvant des besoins impérieux de logement indiqués, Canada métropolitain, 1991

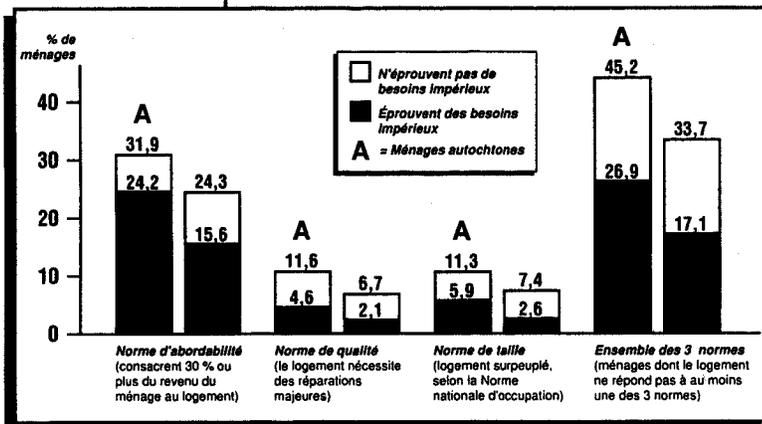
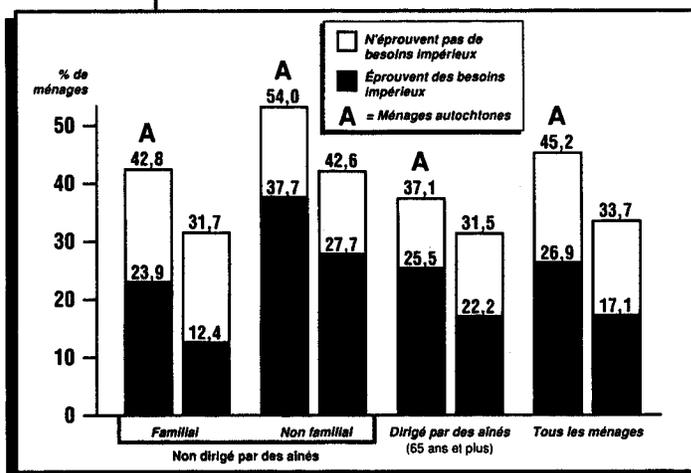


Figure 3 : Pourcentage de ménages autochtones et non autochtones dont le logement ne répond pas aux normes, ménages éprouvant des besoins impérieux indiqués, Canada métropolitain, 1991



grande dans le cas des ménages familiaux, en partie parce que les familles autochtones ont plus tendance que les familles non autochtones à être monoparentales, ce qui augmente leur risque d'éprouver des besoins de logement (figure 3).

Profils urbains

Bien qu'il soit en général plus difficile pour les ménages autochtones que pour les ménages non autochtones de trouver des logements répondant aux normes dans les régions métropolitaines, le degré de difficulté varie systématiquement d'une région à l'autre (tableau 1).

Les ménages autochtones qui vivent dans les régions métropolitaines de l'ouest du Canada sont plus susceptibles :

- d'habiter des logements ne répondant pas aux normes;
- lorsqu'ils habitent des logements inférieurs aux normes, d'éprouver des besoins impérieux de logement.

Cette comparaison s'applique, qu'il s'agisse de ménages non autochtones de l'Ouest ou de ménages autochtones de l'Est.

Bien que la moitié des ménages autochtones habitant des RMR dans l'ouest du pays vivent dans des logements ne répondant pas aux normes, c'est le cas pour seulement 30 p. 100 des ménages non

les ménages autochtones n'aient pas un revenu suffisant pour obtenir un logement locatif de qualité et de taille convenables dans leur RMR sans devoir y consacrer 30 p. 100 ou plus de leur revenu brut. Par conséquent, ils sont près de 60 p. 100 plus susceptibles que les ménages non autochtones d'éprouver des besoins impérieux de logement (figures 1 et 2).

Les ménages autochtones font face au même défi que les ménages non autochtones dans les marchés du logement métropolitains : trouver un logement abordable de qualité et de taille convenables. Dans les deux cas, l'abordabilité des logements constitue le plus grand obstacle. Toutefois, il est beaucoup plus difficile pour les ménages autochtones que pour les ménages non autochtones de trouver des logements de qualité et de taille convenables et, en fait, de relever tous les défis reliés au logement.

Les ménages autochtones sont beaucoup plus susceptibles que les ménages non autochtones de vivre dans des logements surpeuplés ou nécessitant d'importantes réparations : ils risquent 2,2 fois plus d'être aux prises avec des besoins impérieux de logement à cause de la qualité des logements et 2,3 fois plus à cause de la taille des logements. De plus, ils sont 1,5 fois plus susceptibles d'être dans le besoin à cause de problèmes reliés à l'abordabilité des logements.

Tous les types de ménages autochtones ont des besoins de logement plus grands que les ménages non autochtones. Les ménages autochtones dirigés par des aînés sont 1,1 fois plus susceptibles que leurs semblables non autochtones d'être dans le besoin. Les ménages autochtones non familiaux, dirigés par des célibataires vivant seuls ou avec d'autres, sont 1,4 fois plus susceptibles d'être dans le besoin et les ménages autochtones familiaux le sont presque 2 fois plus. La différence est plus

autochtones. Une comparaison des conditions de logement des ménages autochtones des RMR situées dans l'ouest et dans l'est du Canada révèle que les ménages de l'Ouest sont beaucoup plus susceptibles de vivre dans des logements ne répondant pas aux normes. Par exemple, seulement 4 ménages autochtones sur 10 habitent des logements répondant à toutes les normes à Saskatoon, comparativement à 6 sur 10 à Toronto.

Les données indiquent aussi que les ménages autochtones vivant dans des logements ne répondant pas aux normes sont 50 p. 100 plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux s'ils habitent dans des RMR de l'ouest du Canada. Par conséquent, les ménages autochtones qui habitent des RMR de l'ouest du Canada risquent deux fois plus d'être aux prises avec des besoins impérieux de logement que les ménages autochtones qui habitent des RMR de l'est du pays. En effet, à Saskatoon, un ménage autochtone sur deux

**Tableau 1 : Conditions de logement des ménages autochtones et non autochtones
— Régions métropolitaines de recensement (RMR), recensement de 1991 —**

RÉGION MÉTROPOLITAINE	DONT LE LOGEMENT NE RÉPOND PAS AUX NORMES			ÉPROUVENT DES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT		
	AUTOCHTONES	NON AUTOCH.		AUTOCHTONES	NON AUTOCH.	
	NOMBRE	%	%	NOMBRE	%	%
RÉGION DE L'ATLANTIQUE						
St. John's	200	40,0	29,9	*	*	16,5
Halifax	1 000	39,9	30,9	600	22,2	16,9
Saint John	400	45,4	29,5	200	26,4	15,8
CENTRE DU CANADA						
Trois-Rivières	400	41,0	31,2	200	20,8	17,6
Chicoutimi-Jonquière	300	36,4	28,6	*	*	13,4
Québec	1 000	34,1	30,0	400	14,5	15,8
Sherbrooke	300	28,5	33,4	200	19,0	18,0
Montréal	7 900	38,8	36,9	3 700	18,0	20,3
Ottawa-Hull	4 700	34,3	29,1	2 200	15,7	14,0
Oshawa	800	39,2	32,3	400	17,4	13,4
Toronto	7 300	43,4	38,2	3 300	19,3	16,7
Hamilton	2 000	46,6	31,7	900	21,6	13,5
St. Catharines-Niagara	1 500	44,9	29,2	800	23,0	13,4
Kitchener	1 000	45,8	31,2	400	16,7	12,7
London	1 300	42,8	30,4	700	23,5	14,9
Windsor	1 200	40,5	29,3	700	22,4	14,9
Sudbury	1 100	42,0	30,9	600	22,2	14,5
Thunder Bay	1 000	45,7	26,2	600	27,7	12,2
QUEST DU CANADA						
Winnipeg	8 900	56,2	31,0	6 400	40,8	15,8
Regina	2 200	55,8	24,5	1 800	46,2	15,5
Saskatoon	2 600	58,4	27,0	2 300	51,6	18,9
Calgary	3 800	44,0	29,2	2 300	25,9	14,5
Edmonton	7 100	49,6	29,5	4 800	33,2	14,4
Vancouver	8 800	50,0	35,1	6 200	35,6	21,5
Victoria	1 800	48,4	31,9	1 100	31,0	17,8
TOUTES LES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES						
	68 700	45,2	33,7	40 800	26,9	17,1

* Le nombre estimatif de ménages est arrondi et exprimé en centaines : les nombres estimatifs inférieurs à 200 ne sont pas indiqués. Les pourcentages sont établis à partir des estimations non arrondies. Les estimations, établies à partir de données fournies par 1 ménage sur 5 ayant reçu le long questionnaire de recensement, peuvent faire l'objet d'erreurs d'échantillonnage.

est dans le besoin. Les ménages autochtones de Saskatoon risquent de 2,5 à 3 fois plus que les ménages non autochtones d'éprouver des besoins impérieux de logement. La possibilité qu'ils soient dans le besoin est aussi deux fois plus grande que la moyenne pour les ménages autochtones des régions métropolitaines du Canada. De plus, beaucoup de ménages autochtones de Regina et de Winnipeg éprouvent des besoins impérieux de logement.

Conclusion

Dans les régions métropolitaines, les conditions de logement des ménages autochtones sont beaucoup moins bonnes que celles des ménages non autochtones, cet écart étant le plus prononcé dans les RMR de l'ouest du Canada. Un très grand nombre d'autochtones des régions métropolitaines éprouvent des besoins impérieux de logement, surtout à Saskatoon, Regina et Winnipeg. Cette constatation est particulièrement pertinente étant donné l'urbanisation de plus en plus grande de la population autochtone du Canada.

Le présent numéro du *Point en recherche et développement* a été élaboré à partir de travaux effectués par la Division de la recherche de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Dans le cadre d'un programme de recherche concerté visant à mieux comprendre les conditions de logement actuelles des Autochtones au Canada, le présent document donne un profil statistique des besoins de logement des ménages autochtones vivant dans les régions métropolitaines du Canada. Dans d'autres rapports de recherche de la SCHL, on fournira un examen plus détaillé des conditions de logement des peuples autochtones au Canada.

Pour toute question concernant le contenu du présent numéro, veuillez communiquer avec M. J. Engeland, agent de recherche, Analyse des besoins de logement, au (613) 748-2799.

La SCHL réalise et subventionne une vaste gamme de recherches sur les aspects sociaux, économiques et techniques du logement. Ce numéro du *Point en recherche et développement* fait partie d'une série qui vise à vous informer brièvement de la nature et de la portée de ces activités.

Pour de plus amples renseignements relatifs à la recherche sur le logement à la SCHL, veuillez communiquer avec le :

Centre canadien de documentation sur l'habitation
Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal, pièce C1-200
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
Tél. : (613) 748-2367

Déjà publiés dans la série ***Le point en recherche et développement***

- Numéro 10** Élaboration d'indicateurs de la qualité de la vie dans les municipalités canadiennes
- Numéro 11** Les besoins de logement au Canada en 1991
- Numéro 12** Les familles, les enfants et les besoins de logement au Canada, 1991
- Numéro 13** Les choix de logement des immigrants, 1986
- Numéro 14** L'évolution des ménages canadiens, 1971-91
- Numéro 15** Aménagements domiciliaires durables : Principes d'aménagement, de conception et de construction (La maison évolutive, version écologique)
- Numéro 16** Faibles revenus, main-d'œuvre active et femmes ayant besoins de logement, 1991
- Numéro 17** La perspective à long terme du logement : projections préliminaires, 1991-2016
- Numéro 18** Besoins de logement dans les régions métropolitaines du Canada, 1991—Partie 1
- Numéro 19** Besoins de logement dans les régions métropolitaines du Canada, 1991—Partie 2
- Numéro 20** Le repeuplement des villes : Initiatives canadiennes de densification résidentielle

La Société n'assume aucune responsabilité en cas de dommages, de préjudices ou de frais entraînés par l'utilisation de cette publication.